BEAUCHAMPS-SUR-HUILLARD

M. Claude GERMAIN,
M. et Mme Jean GERMAIN,
ses enfants ;
Ses petits-enfants ;
Ses arrière-petits-enfants,
Ainsi que toute la famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur André GERMAIN

survenu le samedi 27 avril 2019, dans sa 96e année.

La cérémonie religieuse sera célébrée **le samedi 4 mai 2019, à 15 h 30,** en l'église de Beauchamps-sur-Huillard, suivie de l'inhumation au cimetière communal.

PF Chasseignaux et fils, Lorris (02.38.92.41.06).

692030

AVIS DE DÉCÈS

AVIS DE DÉCÈS
ORMES

Sa famille
nous prie d'annoncer le décès de

Madame Claudine FOURNIER

survenu le 22 avril 2019, à l'âge de 74 ans.

Selon sa volonté, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

•

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Roc-Eclerc, Saran (02.38.68.85.96).

691409

ANNONCES OFFICIELLES
0 826 09 01 02 Service 0,18 € / min + prix appel
Par arrêté du Préfet, notre journal est habilité à la publication des annonces légales et judiciaires sur l'ensemble du département du Loiret et par arrêté ministériel du 21 décembre 2017 au tarif de 4,16 € hors taxes la ligne.

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

AVIS D'APPROBATION DU PROJET

DE PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI) CONCERNANT LE SITE DES DÉPÔTS PÉTROLIERS D'ORLÉANS (DPO) SITUÉ À SEMOY

Conformément à l'article R 741-18 du Code de la sécurité intérieure, l'établissement DPO de Semoy fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention. Par arrêté préfectoral du 15 avril 2019, le Plan Particulier d'Intervention concernant cet établissement a été approuvé.
Ses dispositions s'appliquent à l'intérieur du périmètre qu'il définit, à savoir sur le territoire de la commune de Semoy. En application de l'article R 741-30 du Code de la sécurité intérieure, le plan concernant le site des dépôts pétroliers d'Orléans situé à Semoy est consultable, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, aux endroits suivants : à la préfecture du Loiret et à la mairie de Semoy.
Par ailleurs, des documents d'information seront mis à la disposition de la population comprise dans la zone d'application du plan par l'exploitant.

Le préfet, Jean-Marc FALCONE.

619304

COMMUNE DE OISON (LOIRET)

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

LE PRÉFET DU LOIRET COMMUNIQUE :

Une consultation du public de trente (30) jours est ouverte, du lundi 20 mai au mardi 18 juin 2019 inclus, sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS AGRI BIOGAZ en vue d'implanter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Oison, lieudit « Liphermeau », RD 110.

Le dossier sera déposé à la mairie de Oison, 5, place de la Mairie (45170), où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit :
- Les lundi et mardi de 10 heures à 12 heures.
- Le vendredi de 14 heures à 18 heures.

Les observations pourront également être adressées par voie postale au préfet du Loiret, Direction départementale de la protection des populations, service sécurité de l'environnement industriel, 181, rue de Bourgogne, Orléans cedex 1, ou par voie électronique à l'adresse courrielle : ddpp-sei-agribiogaz@loiret.gouv.fr

La demande du pétitionnaire sera également consultable sur le site internet des services de l'état du département du Loiret : www.loiret.gouv.fr

A l'issue de la procédure, le préfet du Loiret prendra un arrêté de refus ou d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel, ou procédera à l'instruction de la demande selon la procédure d'autorisation.

614999

ORLÉANS MÉTROPOLE

AVIS

INSTITUTION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SIMPLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'INGRÉ

Une délibération du conseil métropolitain en date du 28 février 2019 porte sur le champ d'application du droit de préemption urbain simple sur le territoire de la commune d'Ingré, tel que reporté au plan annexé à la délibération. Ainsi, le droit de préemption urbain simple est institué sur l'ensemble des zones urbaines (U) et des zones à urbaniser (AU) telles qu'elles figurent au plan local d'urbanisme d'Ingré. Un droit de préemption simple est délégué à l'aménageur de la ZAC des Jardins du Bourg tel qu'il résulte du périmètre de la concession d'aménagement. La délibération est consultable avec le plan qui y est annexé, en mairie d'Ingré et au siège d'Orléans Métropole aux jours et heures habituels d'ouverture.

620024

Par décision du tribunal de grande instance de Montargis en date du 1er avril 2015, le directeur régional des finances publiques du Loiret, 4, place du Martroi, BP 2435, 45032 Orléans Cedex 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **M. HUBERT Christian, Claude, Emile,** décédé le 21 février 2014 à Gien (45). Réf. 0458018498/BV. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec accusé de réception.

621003

COMMUNE DE LION-EN-BEAUCE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Le préfet du Loiret communique :

Une enquête publique de 32 jours sera ouverte, du lundi 27 mai au jeudi 27 juin 2019 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SNC FERME EOLIENNE DE LION-EN-BEAUCE, concernant un projet de création d'un parc éolien à Lion-en-Beauce composé de 3 générateurs et d'un poste de livraison.

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, son résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale est déposé en mairies de Lion-en-Beauce et d'Oison où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Ce dossier sera également consultable sur un poste informatique en mairie de Lion-en-Beauce aux mêmes horaires ainsi que sur le site internet des Services de l'État dans le Loiret (www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Sécurité et risques/Risques).

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès de la SNC FERME EOLIENNE DE LION-EN-BEAUCE (Mme BEAUBEAU, société ABO WIND, 19, boulevard Alexandre-Martin, 45000 Orléans).

Le commissaire enquêteur, M. Michel LAFFAILLE, colonel en retraite, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de Lion-en-Beauce :
- le lundi 27 mai 2019 de 9 heures à 12 heures ;
- le jeudi 6 juin 2019 de 14 h 30 à 17 h 30 ;
- le samedi 15 juin 2019 de 9 heures à 12 heures ;
- le jeudi 27 juin 2019 de 14 h 30 à 17 h 30.

Des observations pourront lui être adressées par voie postale pendant la durée de l'enquête à la mairie de Lion-en-Beauce, siège de l'enquête publique, où elles seront annexées au registre d'enquête.

Le public pourra également transmettre pendant la durée de l'enquête publique ses observations et propositions par messagerie électronique à l'adresse ddpp-sei-fermeeoliennelionenbeauce@loiret.gouv.fr Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet des Services de l'État dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairies de Lion-en-Beauce et d'Oison, à la préfecture du Loiret, DDPP/SEI et sur le site internet des Services de l'État dans le Loiret.

A l'issue de la procédure réglementaire, le préfet du Loiret prendra un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.

621043

Par décision du TGI de Montargis en date du 5 juillet 2016, le directeur régional des finances publiques du Loiret, 4, place du Martroi, BP 2435, 45032 Orléans Cedex 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Mme VALENTI Mattea,** décédée le 2 mars 2014 à Coullons (45). Réf. 0458018504/BV. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

621074

Laurence BRIDAY-LELONG
Notaire à Orléans (Loiret), 73, boulevard Alexandre-Martin

AVIS DE VENTE

En application des articles L 331-19 et suivant du Code forestier, droit de préférence des propriétaires de parcelles boisées : avis est donné de la vente d'une propriété boisée sise à Chécy (45430) « Le Croc » cadastrée section ZH n° 0146 d'une contenance de 280 m². Prix : 6.000,00 € payable comptant.
Affichage en mairie le 25 mai 2018. Dans les deux mois de cet affichage, tout propriétaire de parcelles boisées contiguës peut faire connaître son intention d'exercer son droit de préférence aux conditions proposées, par lettre recommandée ou par remise contre récépissé en l'étude de Me Laurence BRIDAY-LELONG, notaire à Orléans (45000), 73, boulevard Alexandre-Martin. Réalisation de la vente dans un délai de quatre mois à compter de la réception de la déclaration d'exercice de ce droit, sous réserve du droit de préemption dont bénéficie la SAFER.

621392

Par décision du tribunal de grande instance de Montargis en date du 22 février 2016, le directeur régional des finances publiques du Loiret, 4, place du Martroi, BP 2435, 45032 Orléans Cedex 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Mme ISMAN Andrée,** décédée le 19 mars 2011 à Gien (45). Réf. 0458018497/BV. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec accusé de réception.

620990

Laurence BRIDAY-LELONG
Notaire à Orléans (Loiret), 73, boulevard Alexandre-Martin

AVIS DE VENTE

En application des articles L 331-19 et suivant du Code forestier - Droit de préférence des propriétaires de parcelles boisées. Avis est donné de la vente d'une propriété boisée sise à Chécy (45430), « Le Croc », cadastrée section ZH n° 0149 d'une contenance de 390 m². Prix : 20.000,00 € payable comptant. Affichage en mairie le 22 février 2018. Dans les deux mois de cet affichage, tout propriétaire de parcelles boisées contiguës peut faire connaître son intention d'exercer son droit de préférence aux conditions proposées, par lettre recommandée ou par remise contre récépissé en l'étude de Me Laurence BRIDAY-LELONG, notaire à Orléans (45000), 73, boulevard Alexandre-Martin. Réalisation de la vente dans un délai de quatre mois à compter de la réception de la déclaration d'exercice de ce droit, sous réserve du droit de préemption dont bénéficie la SAFER.

621415

COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Par arrêté en date du 9 novembre 2017, Monsieur le Maire de la commune de Fay-aux-Loges a décidé de lancer la modification du Plan Local d'Urbanisme portant sur le règlement, complété par arrêté en date du 15 octobre 2018 afin également d'apporter la modification suivante : la rédaction du règlement de la zone 2AUI dans l'optique d'ouvrir sa commercialisation. Lesdits arrêtés ont été complétés en date du 23 avril 2019 afin également d'apporter la modification suivante : la modification de zonage dans le périmètre de la ZAC des Loges du zonage 1AUIe affecté aux équipements d'accueil de la zone. Cet arrêté est affiché en mairie pendant un mois.

622848

PETR BEAUCE GÂTINAIS EN PITHIVERAIS
48 bis, faubourg d'Orléans, 45300 Pithiviers

PREMIER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU PETR BEAUCE GÂTINAIS EN PITHIVERAIS, EX. PAYS

Par délibération n° 31-2018 du 19 décembre 2018, Mme Monique BÉVIÈRE, présidente du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du PETR.
Cette enquête se déroulera pendant 32 jours consécutifs, du vendredi 17 mai 2019, 9 h 30 et ce, jusqu'au lundi 17 juin 2019, 17 heures.

Le dossier est composé des pièces suivantes : l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, le recueil des pièces administratives, la copie des annonces légales, le projet de SCoT arrêté (rapport de présentation, projet d'aménagement et de développement durables, document d'orientations et d'objectifs), le recueil des avis des personnes publiques associées et consultées dont celui de l'autorité environnementale et le registre d'enquête publique.

Le tribunal administratif d'Orléans a désigné une commission d'enquête composée de : M. Jean-Armel HUBAULT, président, M. Philippe RAGEY et M. Michel VARAGNE, membres titulaires.
Les personnes intéressées pourront, pendant la période indiquée ci-dessus, prendre connaissance du dossier d'enquête publique, aux horaires habituels d'ouverture :
- Au PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, siège de l'enquête, 48 bis, faubourg d'Orléans, 45300 Pithiviers, de 9 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures, du lundi au vendredi.

Dans les lieux de permanences suivants :
- Cc Pithiverais Gâtinais : 3 bis, rue des Déportés, 45340 Beaune-la-Rolande. Horaires : du lundi au jeudi : 9 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, vendredi de 9 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.
- Cc Plaine du nord Loiret : 3, rue de l'Avenir, 45480 Bazoches-les-Gallerandes. Horaires : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures.
- Mairie de Chilleurs-aux-Bois : 42, Grande-Rue, 45170 Chilleurs-aux-Bois. Horaires : lundi, mardi, mercredi, jeudi et samedi de 9 heures à 12 heures, vendredi de 16 heures à 18 heures.
- Mairie de Malesherbes : place de l'Hôtel-de-Ville, 45330 Le Malesherbois. Horaires : lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 17 heures, mardi de 9 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures, samedi de 9 heures à 12 heures.
- Mairie d'Outarville : 9, avenue d'Arconville, 45480 Outarville. Horaires : lundi de 9 h 15 à 12 h 15 et de 14 h 15 à 16 h 30, mardi de 9 h 15 à 12 h 15 et de 15 heures à 17 heures, mercredi et jeudi de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 16 h 30, vendredi de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.
- Mairie de Puiseaux : Hôtel de Ville, 45390 Puiseaux. Horaires : du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures. Fermé le lundi après-midi.
- Mairie de Sermaises : 16, rue de Paris, 45300 Sermaises. Horaires : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 18 heures, samedi de 9 heures à 12 heures.
- Mairie de Boiscommun : 25, rue de l'Hôtel-de-Ville, 45340 Boiscommun. Horaires : du lundi au vendredi de 9 h 15 à 12 h 15, mardi et jeudi de 16 h 30 à 17 h 45.

Les commissaires enquêteurs se tiendront à disposition du public :
- Bazoches-les-Gallerandes (CC Plaine du nord Loiret) : le vendredi 17 mai 2019 de 9 heures à 12 heures et le lundi 17 juin 2019 de 14 heures à 17 heures.
- Beaune-la-Rolande (CC Pithiverais Gâtinais) : le lundi 20 mai de 14 heures à 17 heures et le vendredi 14 juin de 9 heures à 12 heures.
- Mairie de Boiscommun : le lundi 27 mai 2019 de 9 heures à 12 heures.
- Mairie de Chilleurs-aux-Bois : le lundi 3 juin 2019 de 9 heures à 12 heures.
- Mairie de Malesherbes : le samedi 25 mai 2019 de 9 heures à 12 heures et le jeudi 6 juin 2019 de 14 heures à 17 heures.
- Mairie d'Outarville : le mardi 28 mai 2019 de 9 h 15 à 12 h 15.
- Mairie de Puiseaux : le vendredi 17 mai 2019 de 9 heures à 12 heures et le lundi 17 juin 2019 de 14 heures à 17 heures.
- Mairie de Sermaises : le mardi 21 mai de 9 heures à 12 heures.
- Au PETR à Pithiviers : le vendredi 17 mai de 9 h 30 à 12 h 30, le samedi 25 mai 2019 de 9 heures à 12 heures et le lundi 17 juin 2019 de 14 heures à 17 heures.

Le dossier papier sera consultable sur place et sur un poste informatique dans l'ensemble des permanences proposées. Le dossier d'enquête sera également disponible sur le site internet suivant
http://www.pays-du-pithiverais.fr

Les observations pourront être déposées du vendredi 17 mai 9 heures au lundi 17 juin 17 heures par courriel à scot.pbgp@orange-business.fr, par courrier postal : à l'attention de la Commission d'enquête, au PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, 48 bis, Faubourg d'Orléans, 45300 Pithiviers, ou sur place dans les lieux de permanences.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais et consultables sur le site internet du PETR pendant la durée légale en vigueur.

Des informations sur le dossier peuvent être demandées auprès de Mme Monique BÉVIÈRE, présidente du PETR, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : scot.pbgp@orange-businessfr

622582

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Organisme qui passe le marché : COMMUNE DE VIENNE-EN-VAL, Mme Odile DURAND, maire, 13, route d'Orléans, 45510 Vienne-en-Val, tél. 02.38.58.81.23, fax 02.38.58.85.79,
mail : mairie-vienne-en-val@wanadoo.fr

L'avis implique un marché public.

Objet : fourniture de repas pour la restauration scolaire.

Type de marché : services.

Procédure : procédure adaptée.

Forme du marché : prestation divisée en lots : non.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- 35 % : valeur technique de l'offre.
- 25 % : critères environnementaux.
- 10 % : références professionnelles.
- 30 % : prix.

Remise des offres : 31 mai 2019 à 18 heures au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Validité des offres : 60 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Envoi à la publication : le 26 avril 2019.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://opprolys.marches-publics.info

622755

VIE DES SOCIÉTÉS

Laurence BRIDAY-LELONG
Notaire à Orléans (Loiret)
73, boulevard Alexandre-Martin

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Laurence BRIDAY-LELONG, le 29 mars 2019, enregistré, a été cédé par la société dénommée SARL LE GIROUET, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €, dont le siège est à Orléans (45000), 14, quai du Châtelet, identifiée au SIREN sous le numéro 504.352.303 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Orléans, à la société dénommée 1.2.+, société à responsabilité limitée au capital de 5.000 €, dont le siège est à Chécy (45430), 8, rue des Courtils, identifiée au SIREN sous le numéro 792.577.280 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Orléans : un fonds de commerce de restauration traditionnelle, bar, salon de thé, vente à emporter, stages de cuisine et formation en matière culinaire, traiteur, exploité à Orléans (45000), 14, quai du Châtelet.
La propriété et l'entrée en jouissance du fonds vendu ont été fixés au jour de la signature de l'acte. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 140.000,00 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 107.460,00 €, et au matériel pour 32.540,00 €.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis.

Le notaire.

622638